

LE NOUVELLISTE 20.03.2017

Les résidents secondaires revendiquent leur place



Réagir à cet article

PAR PATRICE GENET

La Fédération valaisanne des résidents secondaires a organisé une conférence-débat samedi à Sierre.

Le président de la Fédération valaisanne des résidents secondaires (FVSR2) affichait une certaine amertume dans les colonnes du «Nouvelliste» la semaine dernière. Pour André Gossauer, *«trop souvent, il n'a été question que de ponctionner les résidents secondaires sans jamais les consulter et sans jamais tenir compte»* de leur apport à l'économie des communes.

Fort de ce constat, celui qui est également à la tête de l'association locale des propriétaires de chalets de Champéry a ouvert pour la première fois au public la réunion annuelle de la FVSR2. Samedi, sur le site sierrois de la HES-SO Valais/Wallis, 200 personnes se sont ainsi retrouvées pour une conférence-débat à l'intitulé limpide: «Apport des résidents secondaires à l'économie touristique du Valais».

Un thème décliné en trois chapitres, politique, touristique et économique, présentés chacun par un conférencier. Se sont ainsi succédé à la tribune le conseiller national PLR Philippe Nantermod, président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, Karin Perraudin, présidente de Valais/Wallis Promotion (VWP), et le député PLR au Grand Conseil valaisan Marcel Delasoie, directeur de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture et secrétaire de l'Union valaisanne des arts et métiers. Une table ronde a suivi, animée par le rédacteur en chef du «Nouvelliste» Vincent Fragnière, avant que la matinée ne se termine par des questions du public. Au total, deux heures de débats qui se sont majoritairement cristallisés autour de trois problématiques.

1 LES RÉSIDENTS SECONDAIRES: AMBASSADEURS OU VACHES À LAIT DES DESTINATIONS TOURISTIQUES?

Dans l'assemblée présente samedi s'est dessiné rapidement un consensus clair: les **propriétaires de résidences secondaires, présents en moyenne 54 jours par an en Valais, constituent une force économique. Selon les chiffres communiqués samedi par Karin Perraudin, le résident secondaire en Valais dépense en moyenne 68 francs par jour dans les commerces, restaurants et remontées mécaniques. «C'est une plus value économique importante qui contribue à l'essor du canton», a insisté la présidente de Valais/Wallis Promotion. Oui, mais. Avec la multiplication des taxes, «les résidents secondaires sont devenus des pourvoyeurs de fonds; on a oublié la clientèle, a déploré Philippe Nantermod. Le rôle de l'Etat n'est pas de contraindre à payer, mais de convaincre d'investir.» Et Marcel Delasoie de souligner que les destins des résidents secondaires et des communes sont intimement liés: «Si les prestations se détériorent, tout le monde y perd; les communes doivent convaincre les propriétaires de R2 d'investir dans les infrastructures.»**

Mais ils ne le feront pas seuls. Présent comme auditeur samedi, le conseiller aux Etats PDC Beat Rieder est intervenu pour dire qu'il était «impossible pour les propriétaires de résidences secondaires de financer seuls ces investissements». Insistant sur le fait que ces résidents étaient «une chance pour le développement économique du Valais», Karin Perraudin a émis une condition, unanimement reconnue, pour faire de ces citoyens des ambassadeurs de leur région: «Les destinations doivent les intégrer davantage à leurs discussions et à leurs choix stratégiques.»

2 LES PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES (R2): DES ACTEURS MAL CONSIDÉRÉS?

Dans les faits, il s'est trouvé de nombreuses voix, samedi, pour déplorer un dialogue **difficile voire inexistant avec les communes et les destinations touristiques. «On met les résidents secondaires devant le fait accompli», a insisté André Gossauer, se faisant ainsi l'écho de plusieurs personnes estimant, au mieux, ne pas être suffisamment prises au sérieux par les autorités. «Il faut faire des associations, vous fédérer; sinon, vous n'arriverez à rien», a plaidé Gilbert Burki, président de l'Association des propriétaires de Saint-Luc et d'Anniviers.**

La question de la forme de ces regroupements a occupé, un temps, l'assemblée, Philippe Nantermod jugeant, par exemple, «excellent» le modèle de société anonyme proposé par Karin Perraudin. Dans l'assistance, Anne Fournier, de Nendaz, a appelé de ses vœux la possibilité pour des représentants des propriétaires de résidences secondaires, de se faire entendre «deux fois par année» dans le cadre des assemblées primaires. «Il y a une loi cantonale sur le tourisme, mais des situations très différentes d'une commune à l'autre, a résumé Marcel Delasoie. Chaque commune doit trouver sa bonne solution pour vivre en harmonie avec ses résidents secondaires.»

3 QUEL MODÈLE ET QUELS SUBVENTIONNEMENTS POUR LE TOURISME VALAISAN?

«Nous devons avoir le courage d'avoir un tourisme d'entrepreneurs», a martelé samedi Philippe Nantermod dans une diatribe très libérale. Pour le conseiller national PLR, le rôle de l'Etat ne doit pas être de subventionner le tourisme valaisan. «C'est prendre dans la poche de l'un pour mettre dans celle de l'autre.» S'il ne s'est trouvé personne pour

contredire que l'industrie touristique était, dans certaines vallées, «la seule viable» (Marcel Delasoie dixit), Philippe Nantermod a posé cette question: «Pourquoi soutenir un secteur économique plutôt qu'un autre?» «On ne doit pas subventionner une économie», a renchéri Karin Perraudin. Une critique à peine déguisée aux 157 millions à fonds perdu accordés par le Grand Conseil aux sociétés de remontées mécaniques valaisannes. Un geste fortement critiqué samedi, au contraire de l'idée d'un cautionnement permettant possiblement de «lever beaucoup plus de moyens», a estimé Philippe Nantermod. Le président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier s'est montré, par ailleurs, très favorable à l'idée d'une mise en location des lits de résidences secondaires, qualifiant ce service de «nécessaire si on veut aller vers une ouverture des volets clos».

«Il y a déjà 40% de résidences secondaires qui ne peuvent pas être louées malgré la volonté de leurs propriétaires, en raison notamment du fait que leur bien doit être remis aux normes», a noté André Gossauer. Et le président de la FSVR2 de répondre très clairement à la question de la responsabilité de la rénovation du patrimoine bâti valaisan: «Si un propriétaire veut louer son bien, c'est à lui de le mettre en état.»